

RÉSOLUTION N° 36

COMITÉ ASSIGNÉ : SANTÉ ET SÉCURITÉ

OBJET : COMITÉ DE LA SANTÉ COMPORTEMENTALE

1 ATTENDU QU'en dépit des besoins bien documentés
2 pour des programmes de santé comportementale
3 au profit des membres du personnel en uniforme, ils suscitent
souvent des avis partagés
4 puisque la plupart des services d'incendie se trouvent dans de
petites
5 municipalités ou de petits arrondissements manquant de
ressources pour
6 les soins de santé comportementale et ont un nombre limité de
7 fournisseurs de services pour fournir des soins à leur
population; et
8 ATTENDU QUE des études ont estimé que jusqu'à 30 % de
tous les pompiers
9 souffraient d'un trouble de stress post-traumatique
10 (TSPT); et
11 ATTENDU QUE des études ont montré que 46,8 % des
pompiers
12 sondés avaient des pensées suicidaires, que 19,2 %
13 planifiaient de se donner la mort, que 15,5 % avaient fait des
tentatives de
14 suicide et que 16,4 % s'étaient automutilés de façon non
suicidaire; et
15 ATTENDU QUE l'AIP a établi le
16 Centre d'excellence pour le traitement et la guérison de la santé
comportementale de l'AIP
17 pour soigner les membres de l'AIP
18 souffrant d'un trouble de toxicomanie, de TSPT et
19 d'autres troubles de santé comportementale; et
20 ATTENDU QUE l'AIP collabore avec
21 Advanced Recovery Systems et l'équipe soignante du
22 Centre d'excellence pour le traitement et la guérison de la santé
comportementale de l'AIP
23 pour élaborer des protocoles thérapeutiques
24 pour le bien des membres de l'AIP recevant des soins; et
25 ATTENDU QUE l'AIP, par décision du 40^e
26 Congrès, s'est engagée à mener un programme d'aide
27 pour les affiliés locaux ayant besoin de renseignements sur
28 les programmes d'aide aux employés; et
29 ATTENDU QUE le Président général de l'AIP
30 a constitué un comité de huit membres qualifiés à
31 fournir ces renseignements et cette aide aux
32 affiliés locaux; et
33 ATTENDU QU'un comité de huit membres
34 laisse huit districts de l'AIP sans représentation
35 lorsqu'il s'agit de conseiller le Président général et
36 le Conseil syndical quant aux ressources et aux
37 programmes sur le comportement pour les affiliés; et
38 ATTENDU QU'il a été prouvé que les programmes d'aide
aux employés
39 étaient largement inefficaces à aider les membres
40 de l'AIP avec leurs besoins en santé comportementale;
41 et
42 ATTENDU QUE les besoins en santé comportementale des
membres de l'AIP

43 outrepassent les services disponibles
44 de la plupart des programmes d'aide aux employés
45 partout aux États-Unis et au Canada; QU'IL SOIT PAR
CONSÉQUENT
46 RÉSOLU que l'AIP modifie le nom du
47 Comité au programme d'aide aux employés/travailleurs
48 par le Comité de la santé comportementale de l'AIP; et QU'IL
SOIT
49 ÉGALEMENT
50 RÉSOLU que le Comité de la santé comportementale de
l'AIP
51 soit composé d'un maximum de
52 seize membres, un pour chaque district,
53 nommés par le Président général de l'AIP; et QU'IL SOIT
54 ÉGALEMENT
55 RÉSOLU que le cent et demi de la Résolution n° 42-
56 2016, qui est planifiée pour prendre fin après ce
57 congrès, soit alloué pour financer cette résolution.

Présentée par : Le Comité exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : Un cent et demi (0,0150 \$)

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :